

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **16 JANVIER 2023 à 19 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

2023,1 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 10.

2023,2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 18.1 PATINOIRE;
- 18.2 RACCORDEMENT DU PUIT D'EAU POTABLE P-2 – Décompte progressif n° 6 – Groupe Gagné Construction inc.;
- 18.3 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES – Eau potable, égouts et voirie – Décompte progressif n° 7 – La Sablière de Warwick ltée.

2023-01 RÉSOLUTION NO 2023-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2023,3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023,3.1 SESSION SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2022 (budget)

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2022 (budget).

2023-02 RÉSOLUTION NO 2023-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2022 (BUDGET)

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2022 (budget) tel que présenté.

2023,3.2 SESSION SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2022.

2023-03 RÉSOLUTION NO 2023-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2022 tel que présenté.

2023,4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2023,5 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité incendie, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

2023,6 COMPTES DU MOIS

2023-04 RÉSOLUTION NO 2023-04 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (1 679 382,21 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

2023,7 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2023,8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 25-35, rue de l'Aigle (Gestion ACME inc.) – Superficie de la remise

2023-05 RÉSOLUTION NO 2023-05 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 25-35, RUE DE L'AIGLE (M. CLAUDE ST-PIERRE POUR GESTION ACME INC.) SUPERFICIE DE LA REMISE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Gestion ACME inc. possède un immeuble situé au 25-35, rue de l'Aigle;

- 2 Le demandeur veut changer l'usage d'un chalet en usage de remise qui totaliserait une superficie de 40,36 m² contrairement à la superficie prescrite de 35 m² comme décrit à l'article 7.2.3 du règlement de zonage n° 2021-12;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice au demandeur et le fait de l'accorder ne causerait aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 2021-25 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution n° CCU-2022-23 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Gestion ACME inc., représentée par M. Claude St-Pierre, la dérogation mineure permettant de changer l'usage d'un chalet en usage de remise qui totaliserait une superficie de 40,36 m² contrairement à la superficie prescrite de 35 m² comme décrit à l'article 7.2.3 du règlement de zonage n° 2021-12.
- 2- **CONDITION.** La présente dérogation est accordée à la condition que le demandeur s'assure qu'il n'y ait plus d'alimentation en eau et de toilette dans le bâtiment qui servira de remise.
- 3- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 740 982 du Cadastre du Québec.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2023,9 RESSOURCES HUMAINES

2023,9.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – David Desparois

2023-06 RÉSOLUTION NO 2023-06 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. DAVID DESPAROIS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2022-176, le conseil a embauché monsieur David Desparois à titre de journalier pour le Service des travaux publics;
- 2 Sa période de probation de six mois, tel qu'indiquée aux conditions de travail des employés municipaux, se terminera le 25 janvier 2023;
- 3 Il y a lieu de procéder à la confirmation de l'emploi de monsieur Desparois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONFIRMATION.** Le conseil municipal confirme la nomination de monsieur David Desparois au poste de journalier pour le Service des travaux publics de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur David Desparois.

2023,9.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche d'un Premier répondant

**2023-07 RÉSOLUTION NO 2023-07
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT
MME ALICIA GRONDIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau Premier Répondant;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Mme Alicia Grondin, de Danville, à titre de Premier Répondant pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** Mme Grondin sera soumise aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

2023,10 SERVICE D'URBANISME – Nomination des personnes désignées pour entente de service avec la MRC d'Arthabaska

**2023-08 RÉSOLUTION NO 2023-08
ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA
MRC D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE
PERSONNES ET FONCTIONNAIRES RESPONSABLES**

CONSIDÉRANT :

- 1 Le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;
- 2 Les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉSIGNATION.** La Ville de Kingsey Falls désigne les personnes suivantes à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :
 - Valérie Gagné;
 - Philippe Habel;
 - Amélia Lacroix;
 - France Payeur;
 - Vincent Roy;
 - Annie Ruelland;
 - Josie Talbot-Lachance.
- 2- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.
- 3- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 2021-256.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

2023,11 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Travaux dans les emprises d'une route du ministère

**2023-09 RÉSOLUTION NO 2023-09
TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2023, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **GARANTIE.** La Ville de Kingsey Falls se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2023.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.
- 3- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal nomme monsieur Éric Hamel, contremaître du Service des travaux publics, et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, personnes désignées à titre de représentants autorisés à signer ensemble ou séparément les documents soumis par le ministère pour lesdits travaux.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

2023,12 SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES – Mandat

**2023-10 RÉSOLUTION NO 2023-10
ADMINISTRATION
GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES
MANDAT À ARCHIVES BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau une firme pour l'exécution des travaux en 2023;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 Archives Bois-Francis a déposé une offre de service intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Michel Pépin d'Archives Bois-Francis pour procéder aux travaux d'épuration, de déclassé annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2022 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CINQ CENT QUARANTE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (1 540,63 \$)** par période de quatre (4) jours plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à M. Michel Pépin.

2023,13 SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC DE LA MRC D'ARTHABASKA (SIUCQ) – Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023

**2023-11 RÉSOLUTION NO 2023-11
SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE-DU-QUÉBEC (SIUCQ) DE LA MRC D'ARTHABASKA
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSIONS POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-145, la Ville de Kingsey Falls a adhéré au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska, organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;

- 2 La priorité du SIUCQ est d'aider les municipalités à offrir un environnement sécuritaire aux citoyens et de s'assurer qu'ils auront tout le support voulu lors d'un sinistre;
- 3 Il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion à ce service;
- 4 Des crédits seront prévus au budget 2023 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2023.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (2 232,88 \$)**, soit un dollar et treize cents (1,13 \$) par habitant, pour les fins de la présente résolution. Cette contribution inclut :
 - Patrouilles préventives du territoire tout au cours de l'année incluant l'Halloween;
 - Soutien au Service de sécurité incendie desservant la municipalité;
 - Soutien aux autorités municipales lors d'évènements majeurs (mesures d'urgence);
 - Soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le nécessite;
 - Soutien aux ambulanciers lorsque la situation le nécessite;
 - Inscription du SIUCQ comme ressource au plan de sécurité civile (mesures d'urgence);
 - Support au niveau de la santé, de la sécurité et de l'aide aux sinistrés;
 - Nombre illimité d'interventions pour la période, sans frais additionnels;
 - Selon leurs disponibilités du moment, une participation gratuite d'un maximum de 6 h pour un évènement communautaire, si souhaité (le surplus pour véhicules et bénévoles sera facturé);
 - Lors d'interventions se prolongeant plus de 4 h et croisant un temps de repas, le requérant du service doit fournir les repas au personnel du SIUCQ.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska.

2023,14 RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION – Mandat à la MRC d'Arthabaska

**2023-12 RÉSOLUTION NO 2023-12
RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
MANDAT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR PRODUCTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Conformément à l'article 137 ru Projet de loi 69, la Ville doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;
- 2 La MRC d'Arthabaska peut apporter son soutien à la ville en lui produisant un projet de règlement;

- 3 Il y a lieu que la ville profite de l'expertise de la MRC pour la production de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la MRC d'Arthabaska pour la production d'un règlement sur la démolition d'immeubles.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

2023,15 POLITIQUE DE L'ARBRE

La directrice générale mentionne qu'il y aura une réunion de consultation publique sur la Politique de l'arbre le samedi 25 février prochain, de 9 h 30 à 11 h à laquelle la présence des membres du conseil est recommandée. La réunion se déroulera au Pavillon des loisirs.

2023,16 TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION CENTRE-DU-QUÉBEC – Résolution d'appui aux Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023

2023-13 RÉSOLUTION NO 2023-13 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;
- 2 D'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire;
- 3 La région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;
- 4 La Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;
- 5 Dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;
- 6 Depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.
- 2- **ENGAGEMENT.** Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire. Nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragement.

2023,17 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2023,17.1 RÈGLEMENT N° 2023-01 Taux de taxes pour l'exercice financier 2023

2023-14 RÉSOLUTION NO 2023-14 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2023-01 TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2023-01 *Taux de taxes pour l'exercice financier 2023* tel que soumis par la greffière.

2023,17.2 RÈGLEMENT N° 2023-03 Règlement de tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2023

Ce point est reporté à la prochaine session.

2023,17.3 DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 2023-04 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls

2023-15 RÉSOLUTION NO 2023-15 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 2023-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2021-12

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, IL EST RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2023-04 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls ».

2023,18 AFFAIRES NOUVELLES

2023,18.1 PATINOIRE

La directrice générale informe les membres du conseil de la difficulté à recruter du personnel pour travailler à la patinoire.

Les membres discutent de la possibilité d'ouvrir la patinoire à la population vu le manque de personnel.

**2023,18.2 RACCORDEMENT DU PUIITS D'EAU POTABLE P-2 –
Décompte progressif n° 6 – Groupe Gagné Construction
inc.**

**2023-16 RÉSOLUTION NO 2023-16
RACCORDEMENT DU PUIITS D'EAU POTABLE P-2
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 6 pour les travaux de raccordement du puits d'eau potable P-2;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc. un montant de **CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (114 874,98 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 6 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Groupe Gagné Construction inc.

**2023,18.3 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES – Eau
potable, égouts et voirie – Décompte progressif n° 7 – La
Sablière de Warwick Ltée**

**2023-17 RÉSOLUTION 2023-17
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES
EAU POTABLE, ÉGOUTS ET VOIRIE
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 7 pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée un montant de **SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (7 669,43 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 7 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

2023,19 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 51.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

